



Appel d'Offres n° 1-12

Traçabilité des déchets - Etats des lieux et perspectives

Date limite d'envoi des réponses : **Vendredi 15 mai 2026**

Contexte

La traçabilité est un enjeu majeur en matière de gestion des déchets. On définit généralement, la traçabilité des produits manufacturés comme la possibilité d'identifier l'origine et de reconstituer le parcours, de la production à la distribution. Dans le cadre de la gestion des déchets, il s'agit de disposer de l'ensemble des informations concernant l'origine des déchets, leurs quantités, leurs caractéristiques, l'ensemble de leurs destinations et leurs modalités de traitement (ex. registre des déchets). Cette traçabilité concerne aussi bien les producteurs et détenteurs de déchets quel que soit leur statut (public ou privé), les éco-organismes, les gestionnaires de déchets exploitant des installations de traitement, les collecteurs et les transporteurs ainsi que les courtiers/négociants. Elle a eu pour objectif premier d'assurer la conformité réglementaire dans la prise en charge des déchets et s'est focalisée sur les déchets dangereux via les bordereaux de suivi de déchets (BSD). A ce jour et comme dans l'ensemble des secteurs industriels, ces dernières années ont été marquées par d'importantes transformations numériques importantes (plateformes dématérialisées, exploitation des données, etc.). Celles-ci constituent un levier majeur d'amélioration de la traçabilité, tout en soulevant des enjeux liés à la qualité, à la gouvernance et à la sécurisation des données.

Pour rappel, la traçabilité des déchets permet de :

- Renforcer la chaîne de responsabilité sur l'ensemble des acteurs concernés : du producteur du déchets jusqu'au traiteur final
- Lutter contre les pratiques illégales ;
- Fiabiliser les données sur les flux de déchets ;
- Améliorer le pilotage de la politique publique au niveau national et décentralisé ;
- Simplifier la gestion administrative de l'ensemble des flux et mouvements de déchets.
- Apporter au producteur de déchet la garantie d'une gestion de ces déchets en filière autorisée.

Objectifs

L'objectif de cette étude est de réaliser un état des lieux des systèmes/outils existants de traçabilité des déchets au niveau européen, en France et chez ses principaux partenaires économiques, d'en analyser le périmètre (champ d'applications, acteurs concernés, données collectées, etc.), l'accessibilité et l'usage des données, et d'en évaluer les retombées économiques, environnementales et sanitaires. L'étude vise également à identifier les améliorations et évolutions possibles et de proposer des recommandations. Il s'agira également de faire des propositions afin de mieux identifier la destination finale du déchet traité, de renforcer la traçabilité pour les déchets non ciblés actuellement, comme par exemple la mise en place d'un système centralisé de traçabilité offrant un outil de reporting pour l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets qui alimentent les autres systèmes de traçabilité existants.

Contenu de l'étude - Programme de travail

Les proposant feront preuve d'initiative quant à la structuration du projet et présenteront dans leur réponse une organisation appropriée de la mission ; organisation qui devra permettre de répondre au mieux aux objectifs énoncés, notamment via la réalisation des éléments demandés ci-dessous. Nos demandes étant précises mais nombreuses, il sera important d'apporter des éléments permettant aux évaluateurs de juger du niveau de détail envisagé dans le travail, notamment concernant l'investigation hors France.

Une première phase de l'étude sera consacrée à recontextualiser l'importance de la traçabilité dans la gestion des déchets des collectivités et des entreprises, notamment via la législation actuelle de l'UE. En particulier, il s'agira de réaliser une synthèse des obligations en matière de traçabilité par type de déchets (notamment dangereux, non-dangereux, inerte) et pour des catégories spécifiques (ex. DASRI, déchets radioactifs, VHU, DEEE). Il s'agira également d'identifier l'évolution des besoins notamment dans le cadre de la volonté d'harmonisation de cette traçabilité des déchets recherchée par l'Union Européenne ainsi que les lacunes actuelles.

L'étude devra proposer ensuite une cartographie de l'ensemble des systèmes/outils **disponibles et** mis en œuvre ainsi que ceux **en développement** dans le cadre de la traçabilité du déchet en France et chez ses principaux partenaires économiques (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Suisse, Italie, Espagne). Pour ce faire, une première étape serait de recenser les outils d'ordre réglementaire en France tels que TRACKDECHETS (bordereaux et registres), GISTRID, GEREP volet déchets, SYDEREP, SINOE, les outils de traçabilité des éco-organismes. Au niveau européen, on peut citer le nouvel outil

DIWASS (DIgital WAsTe Shipment System) issu du règlement de transport de déchets (waste shipment regulation 2024/1157(EU)). Au-delà des outils réglementaires, d'autres acteurs se positionnent pour aider les entreprises à mieux gérer leurs obligations réglementaires avec des approches numériques permettant par exemple de compléter ces outils réglementaires et de sécuriser/optimiser leur gestion des déchets. A titre d'exemple, la FNTF propose ainsi un outil appelé DTS Transfer dont la vocation est de sécuriser la tenue des registres déchets et de faciliter les télétransmissions des données de chantier vers TRACKDECHETS.

Pour chacun de ces outils, il sera essentiel de déterminer les objectifs poursuivis, les champs d'application (notamment réglementaire) et le niveau de contrainte réglementaire, les types de déchets concernés (dangereux, non-dangereux, inertes ou catégories particulières), les acteurs concernés (qui doit fournir les données ?), la fréquence de remplissage, la nature des données collectées. Un positionnement de l'outil dans l'environnement global de la traçabilité et dans la chaîne de valeur du déchet sera important. Il sera aussi crucial de s'intéresser aux questions concernant les données et notamment la gouvernance de celles-ci, leur robustesse, leur fiabilité, leur accessibilité (quelles données sont accessibles et à qui), et l'usage qui peut en être fait tant par les pouvoirs publics que par les différents acteurs. Il apparaît ici qu'il y a deux niveaux importants en matière de traçabilité : un niveau micro où chaque flux est déclaré par les acteurs permettant un suivi plus individuel et un niveau plus macro où les données sont agrégées et vont permettre d'évaluer les évolutions en matière de gestion des déchets.

Après avoir cartographié et qualifié les différents systèmes/outils disponibles, l'étude détaillera les solutions identifiées. L'analyse critique de ces solutions permettra de disposer d'informations précises sur leurs intérêts, limites d'application, et de potentielles complémentarités et lacunes entre les solutions de traçabilité. Cette analyse doit aussi permettre de mettre en lumière l'interopérabilité des outils tant au niveau national qu'au niveau européen ou transfrontalier dans un objectif de simplification des déclarations à réaliser par les acteurs.

Il s'agira ensuite de formuler des recommandations visant à améliorer la gestion des déchets, à renforcer leur traçabilité et à mettre en lumière les besoins des utilisateurs, ainsi que leurs évolutions futures. Il apparaît essentiel de se replacer dans une perspective réglementaire à la fois nationale et européenne, dans la mesure où cette dernière tend à harmoniser les réglementations nationales dans le but d'améliorer la transparence des flux, de lutter contre les transferts illégaux et de favoriser le développement de l'économie circulaire.

Méthode et outils

- *Le proposant rédigera une réponse argumentée permettant une organisation pertinente aussi bien de la mission que des livrables.*
- *Le proposant présentera, le cas échéant, la manière dont il envisage de recourir à l'intelligence artificielle pour la réalisation de cette étude.*
- *Les attentes de RECORD sur ce projet nécessitent de bonnes capacités d'investigations dans différents états membres. Les compétences ad hoc et l'expérience devront être clairement montrées dans les réponses.*

Durée du projet

10 mois

Cadre budgétaire

35 000 €HT euros hors taxes¹

Déroulement du projet et livrables exigés

- **Déroulement d'une étude et procédures à suivre :**
 - Des réunions trimestrielles à distance sont à prévoir dans la proposition ;
 - Procédures génériques : <https://record-net.org/appels-offres/deroulement-etude/>
- Il est à noter qu'en fin de projet, à l'issue des réunions de travail telles que décrites dans la page ci-dessus, l'équipe organisera une restitution d'une heure environ par web conférence (système supporté par RECORD). Ce webinaire aura pour but de présenter de manière didactique, les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres de RECORD et à toute personne que RECORD souhaitera convier.
- **Livrables**
 - Au minimum, 1 rapport intermédiaire en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
 - 1 rapport final en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
 - 1 diaporama en français présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de planches),
 - 1 diaporama en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de planches),
 - 1 synthèse détaillée des travaux en français et en anglais (environ 3000 mots par langue),
 - Animation d'un webinaire (comme explicité ci-dessus).

Des compléments d'information concernant ces livrables (modèles à suivre, diffusion, etc.) sont disponibles via le lien mentionné ci-dessus.

¹ La proposition financière présentera un montant forfaitaire, frais & missions inclus, entrant dans le présent cadre budgétaire.

Valorisation

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire). La réponse à cet appel pourra intégrer un développement sur ce point (valorisation déjà envisagée : oui / non, moyens de valorisation adaptés au sujet, etc.).

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le **formulaire** disponible sur le site de RECORD, à la page de parution des appels d'offre.

Les réponses sont à retourner pour le **vendredi 15 mai 2026** dernier délai (date d'envoi du courriel et du dépôt sur le site).

Chaque dossier doit impérativement être fourni **à la fois** :

1/ Par dépôt à l'adresse suivante :

<https://record-net.org/appels-d-offres>

2/ Par courriel à l'adresse :

contact@record-net.org

Evaluation des réponses

Au-delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par RECORD, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.